

DÉMARCHE

Il arrive que ce soient certains membres du conseil qui se voient reprocher leur comportement. Si ce sont pour des faits graves ou répétés, c'est un problème car cela déforce le conseil dont un des rôles est justement d'œuvrer à un meilleur respect mutuel. C'est pour cette raison que, lorsqu'ils s'engagent dans leur poste, il est important que les membres du conseil s'engagent « à faire de leur mieux » pour avoir des relations apaisées et respectueuses dans l'école. C'est pour cette raison également que, en cas de dysfonctionnement, la situation soit gérée, en toute bienveillance, notamment dans le cadre du conseil.

Déroulement

S'il s'agit d'une première incivilité, et qu'elle n'est pas trop grave, l'idéal sera de passer par une médiation au cours de laquelle, en plus des éléments habituels de la médiation, l'élève se verra rappeler que son rôle de délégué et/ou sa place au conseil sont mis en péril du fait de son comportement. En cas de répétition ou pour des faits plus graves, l'élève est vu par un responsable du conseil pour lui expliquer la démarche, puis invité au conseil pour discuter de sa situation. De nouveau, l'enjeu du conseil sera de discuter de la manière de réparer ce qu'il a fait. La particularité de la situation est qu'il devra également penser à réparer son image de délégué. Si la situation ne s'arrange pas ou si le conseil estime que les faits sont trop graves, la discussion peut déboucher sur une suspension provisoire, voire sur une démission définitive. Le cas échéant, il est souhaitable que la décision soit consensuelle, et en particulier que les autres élèves aient pu s'exprimer clairement sur la situation. En général, ce sont eux qui sont les plus en colère, puisque que, par son comportement, leur camarade nuit à une partie de leur investissement.

La démission d'un membre du conseil est quelque chose de grave. C'est pour cette raison qu'il est important de bien travailler avec les jeunes pour rectifier une situation qui serait mal engagée. C'est également pour cette raison que, en cas de démission, il arrive que des délégués soient invités à aller présenter leurs excuses à leurs électeurs : ils s'étaient engagés à les représenter et, du fait de leur comportement, ne peuvent désormais plus le faire correctement.

SOURCES

Pédagogie institutionnelle